

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017650	Date d'inspection Le 29 janvier 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE 2		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité suggère de rendre plus accessible les feuille de registre d'incident dans le local des enfants d'âge scolaire.

Discussion sur les invitations d'activités et les planifications pour les enfants d'âge scolaire.

original signé par  
Véronique Landry

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 janvier 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Joline Horsman

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 janvier 2019

\_\_\_\_\_  
Date